

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-417 DU 26 JUILLET 2004

**Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la
Communication et de la promotion des Technologie
Nouvelles de l'intérim de Madame Yvette Céline
SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé
Publique pour compter du 27 juillet au 29 juillet 2004.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 27 juillet au 29 juillet 2004, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologie Nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 juillet 2004

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**


Mathieu KEREKOU

**AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MCPPD 2
- SGG - MCPTN 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMETS 12 - JO. 1.-**